Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Prêter un ordinateur/un logiciel à des fins professionnelles

Par OAP

Bonjour.

Je travaille dans une certaine entreprise pour des produits alimentaires, entre autre pour de la main d'?uvre.
En ce moment, les patrons ont des problèmes d'exploitation de logiciel ou de système Windows, ce qui les empêche d'imprimer des étiquettes avec des code-barres pour vendre leurs produits.
Et ça les embête beaucoup.

J'ai voulu prêter mon ordinateur en installant un logiciel pour imprimer des étiquettes pour les dépanner, en attendant qu'ils règlent leurs problèmes (qu'ils achètent un autre ordinateur Windows 10/11 par exemple), mais quelqu'un de ma famille m'a dit que c'est illégal de faire cela, parce que :

1) Windows n'est pas gratuit, et sans licence, je n'ai pas le droit de prêter mon ordinateur utilisant Windows 11 pour des fins professionnelles ;

2) Le logiciel permettant d'imprimer des étiquettes à code-barres demande l'acceptation de contrat de licence, et si j'utilise ce logiciel autrement qu'à des fins personnelles, notamment pour dépanner mes patrons, alors c'est illégal ;

3) Je ne suis pas sensé travailler pour l'informatique de l'entreprise, même si je possède des compétences poussées en informatique, ce qui fait que sur le plan juridique, les patrons n'ont pas le droit de faire appel à moi pour des questions concernant l'informatiques (logiciels, réparations, etc.), et que si la société n'avance pas dans la production et que je me retrouve à rien faire, ce n'est pas mon problème ;

4) Si jamais il y a un contrôle de l'entreprise en question et qu'on découvre que je prête mon propre ordinateur Windows 11 avec en plus le logiciel installé dessus pour les bénéfices de mes patrons - même si c'est juste pour les dépanner le temps qu'ils trouvent un autre PC par exemple - alors je suis condamnable par la loi (et les patrons peut-être aussi).

Je voudrais donc savoir si tout ceci est vrai, s'il existe des solutions permettant de dépanner mes patrons sans pour autant enfreindre la loi, ou alors si je n'ai rien le droit de faire, même en tant que simple particulier.

Merci d'avance pour votre retour et pour votre aide.
Bonne semaine à vous.